

Règlement concours photo/poésies « Le courage »

Médiathèque Selommes Territoires vendômois

Préambule :

À l'occasion de la manifestation nationale « **Le printemps des poètes** » prévue en mars 2020, la Médiathèque-Selommes organise un concours photographique et poétique dont le thème est « **Le courage** ».

Article 1 : Durée

Ce concours débutera le 7 janvier 2020 et sera clos le samedi 29 février à 12h30. Le dossier contenant le règlement sera à la disposition des participants à la Médiathèque.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous sous couvert d'autorisation parentale pour les mineurs. Chaque participant devra fournir par mail à mediatheque.selommes@territoiresvendomois.fr ou sur support numérique jusqu'au 29 février 2020 à 12h30 deux photographies et/ou deux poèmes dont il est l'auteur (argentique ou numérique) en noir et blanc ou en couleurs, et d'un format de 300 dpi pour les photos et en word ou open office pour les poèmes, sur le thème « **Le courage** ». Chaque photo et poème devront porter la mention lisible des nom, prénom, adresse, courriel, téléphone du participant et un titre.

Article 3 : Jury

Le jury sera composé de photographes, bibliothécaires, poètes, professeurs de français et personnalités locales. Il se réunira entre le 3 et le 6 mars pour choisir les photographies et poèmes destinés à l'exposition à la médiathèque. Le public sera invité à voter entre le 7 mars et le 3 avril pour le poème et la photographie gagnante. Les concurrents seront évalués selon des critères de qualité technique, d'intérêt artistique et littéraire. Les auteurs des photographies et poèmes seront avisés de la décision du jury par téléphone ou courriel.

Article 4 : Prix

Le concours est doté d'un prix récompensant la meilleure photo et le meilleur poème. Les photographies et poèmes seront exposés au public du samedi 7 mars au samedi 11 avril. Le vote et la remise des prix auront lieu le samedi 4 avril 2020 à 12h30 lors du verre de l'amitié. Leurs auteurs autorisent la Médiathèque à utiliser à titre gratuit les œuvres en vue de l'exposition.

Article 5 : Droit à l'image

Les concurrents devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. La Médiathèque décline toute responsabilité dans le cas de non respect de cette procédure.

Article 6 : Acceptation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement affiché le temps du concours dans la médiathèque.

Médiathèque Selommes Territoires vendômois 17bis, rue du Bout des Haies - 41100 SELOMMES
Mercredi 10h-12h30 et 16h-19h ; Vendredi 16h-19h ; Samedi 10h-12h30

Tél : 02 54 23 83 34 mediatheque.selommes@territoiresvendomois.fr

www.mediatheque-ccb41.fr

www.territoiresvendomois.fr Fb : Médiathèque Selommes

